

Au plus près d'un chantier pouvant impacter des matériaux, équipements et produits amiantés, **l'encadrant technique amiante sous-section 4 rédige les modes opératoires**, après un repérage et une évaluation des risques liés à l'amiante, **et veille à la préparation et au bon déroulement des interventions conformément aux directives** indiquées sur les modes opératoires.

Technicien confirmé et élément clé du chantier par sa présence sur le terrain au plus près des travailleurs, l'encadrant technique n'hésite pas à participer pleinement aux efforts des salariés qui accomplissent les interventions pour leur montrer les procédures qu'ils doivent appliquer.

L'encadrant technique amiante sous-section 4 doit disposer au préalable des compétences nécessaires en matière d'encadrement technique au sein de l'entreprise où il exerce en tant que salarié, et ne doit faire l'objet d'aucune contre-indication au niveau médical.

Technicien confirmé, l'encadrant technique amiante SS4 est le garant de la sécurité et de la santé des intervenants face à un polluant dont les fibres sont particulièrement dévastatrices et desquelles il faut préserver aussi bien les personnes que l'environnement.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Connaître et savoir identifier les activités et opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante
- ✓ Être capable de faire appliquer des procédures recommandées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- ✓ Savoir rédiger, mettre en œuvre et faire respecter les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions
- ✓ Être capable de faire appliquer un mode opératoire

CE QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL

La formation Prévention des risque amiante "sous section 4" est une formation obligatoire. Le code du travail impose cette formation aux entreprises dont les salariés sont exposés au risque d'inhalation de fibre d'amiante dans leur activité (ou en prise de décision) n'ayant pas pour finalité le désamiantage.



PUBLICS PRÉ-REQUIS

Toute personne ayant des responsabilités au sein de l'entreprise, en termes de prise de décisions technico-commerciales, études, établissement de documents techniques ou contractuels, définition, organisation et mise en œuvre de spécifications et de moyens techniques

APTITUDES

✓ Être apte* médicalement

*attestation d'aptitude médicale renforcée au poste de travail avec port des Appareils de Protection Respiratoire (APR) obligatoirement délivrée par le Service de Santé au Travail (médecin, collaborateur ou infirmier du Service de Santé au Travail et renouvelée au plus tard tous les 2 ans (Art. R4624-28 du Code du travail)

✓ Avoir plus de 18 ans

✓ Maîtriser la langue française (lue, écrite et parlée)



DURÉE ET ACCESSIBILITÉ

10 STAGIAIRES
MAXIMUM
PAR SESSION

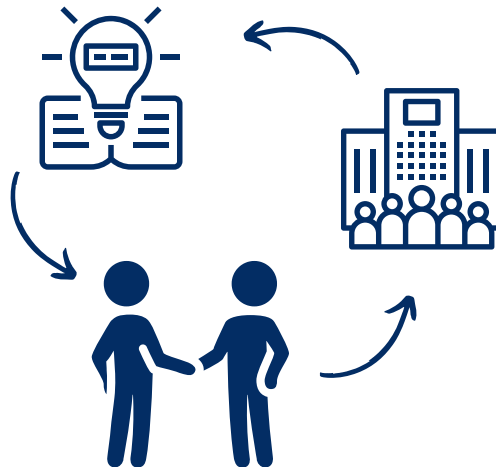
**FORMATION
D'UNE DURÉE DE 5 JOURS
(35 HEURES)**

ACCESSIBLE AUX
PERSONNES EN
SITUATION DE
HANDICAP
(SOUS RÉSERVE)

TITRE ET QUALITÉ DU FORMATEUR : LE FORMATEUR EST FORMÉ À LA PÉDAGOGIE ET CERTIFIÉ PAR LE RÉSEAU CARSAT/INRS/OPPBTP

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Ordinateur portable
- ✓ Vidéoprojecteur
- ✓ Photos et vidéos
- ✓ Livrets stagiaires
- ✓ Plateforme et matériel pédagogique



PROGRAMME DE FORMATION

Partie théorique réglementaire

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences de la réglementation et ses évolutions
- Connaître les exigences du Code de la Santé publique et ses évolutions
- Connaître les exigences du Code de l'Environnement et de la réglementation en matière de transports et leur évolution

Partie théorique documentaire

- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Etablir et transmettre le mode opératoire
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique de chaque opération

Méthodes de travail

- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur la base de l'évaluation des risques et garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Définir des modes opératoires et des procédures permettant de garantir la traçabilité des expositions et des opérations de décontamination, conditionnement, etc.
- Identifier et organiser la gestion des situations d'urgence
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Faire appliquer les procédures opératoires

Partie pratique

- Série de démonstrations
- Mises en situation sur chantier école
- Cas pratiques tout au long de la formation



ÉVALUATION

- Contrôle des connaissances sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (30 minutes)
- Evaluation des savoir-faire en situation (cas concrets adaptés à l'activité du stagiaire) (3h15)

Correction en commun du test et bilan pédagogique du stage.

VALIDATION

- ✓ Un certificat de stage nominatif est délivré aux candidats.

Durée de validité de la formation : 3 ans

Equivalence : Sous-section 4 Opérateur
Suite de parcours : Sous-section 4 Encadrement mixte